

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise
Centre Communal d'Action Sociale

DECISION DU PRESIDENT N°2026/37

OBJET : Sortie intergénérationnelle Parc Aventure Land le 19.09.2026

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Méry-sur-Oise ;

Agissant en vertu de la délibération n°2026/10 du Conseil d'Administration du 28 avril 2026, portant délégation de pouvoirs ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDERANT que par délibération visée ci-dessus le Conseil d'administration a délégué à son Président la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue aux articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-8 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que le CCAS de Méry-sur-Oise organise une sortie à Magny-en-Vexin dans le Val d'Oise, au parc d'attractions Aventure Land, destinée au Mérysiens, le dimanche 19 septembre 2026 ;

CONSIDERANT la volonté du CCAS, dans le cadre de sa politique sociale, de favoriser les sorties dites intergénérationnelles, ouvertes aux différentes tranches d'âges de la population Mérysiennne, permettant aux générations de se côtoyer ;

DECIDE

Article 1^{er} : De convenir avec la SA Parc Aventure Land, sis 1 bis rue Chalot – 95420 Magny-en-Vexin, un contrat de réservation pour une entrée au parc le dimanche 19 septembre 2026, sur la base de 120 personnes (adultes et enfants), au prix total de 2 366,00 €, conformément au contrat de réservation joint à la présente décision.

Article 2 : Dit que la dépense est prévue au budget 2026 du CCAS compte 6042 sorties intergénérationnelles.

Article 3 : Le CCAS s'acquittera de la somme due sur présentation d'une facture accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Article 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise :

- à monsieur le Préfet du Val d'Oise
- au Parc Aventure Land

- à la Trésorerie de l'Isle-Adam
- au CCAS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 5 août 2026



Le Président,


Pierre-Edouard EON
Maire de Méry-sur-Oise



CONTRAT DE RÉSERVATION

JOURNÉE DATÉE - SAISON 2026

SERVICE COMMERCIAL - 01.30.27.46.26 - reservations@aventureland.fr

N°tél responsable présent le jour de la sortie (à remplir par opérateur caisse) :

NOM DU GROUPE : MAIRIE DE MERY SUR OISE

N° DE DOSSIER : HC26000082 CODE CLIENT : 2200002044

DATE D'ARRIVÉE : 19/09/2026

SUIVI PAR : Hugo CAQUELARD

ADRESSE DE FACTURATION	BÉNÉFICIAIRE DE LA VISITE
MAIRIE DE MERY SUR OISE 14 Av. Marcel Perrin 95540 MERY SUR OISE E-mail facturation : porcar-raga.corinne@merysuroise.fr	MAIRIE DE MERY SUR OISE MME PORCAR Corinne 14 Av. Marcel Perrin 95540 MERY SUR OISE Téléphone structure : 01 30 36 23 00 Téléphone contact : 06 20 96 07 87 E-mail : porcar-raga.corinne@merysuroise.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 120 personnes
HORAIRES DE PRÉSENCE : 10:00 - 18:00

Produit	Quantité	PU TTC	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Moins d'1m	10	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Billet 100	10	16,00 €	145,45 €	14,55 €	160,00 €
Billet 115	30	18,00 €	490,91 €	49,09 €	540,00 €
Billet 130	70	23,00 €	1 463,64 €	146,36 €	1 610,00 €
Eco-Participation Clubs - Associations	120	0,35 €	38,18 €	3,82 €	42,00 €
Frais de Traitement Mandat Administratif Associations	1	14,00 €	11,67 €	2,33 €	14,00 €
Total TTC : 2 366,00 €					

Libellé	Taux	Montant HT	Montant TVA
TVA 10%	10,0	2 138,18 €	213,82 €
TVA 20%	20,0	11,67 €	2,33 €

Acompte à verser : Cette offre est valable deux mois, à compter du 22/04/2026. Le versement de cet acompte permettra de garantir les disponibilités. En cas de règlement de l'acompte par chèque, merci d'indiquer l'ordre suivant : PARC AVENTURE LAND.	2 366,00 €
---	-------------------

 **Votre réservation ne sera définitive qu'après réception de l'acompte et de ce document signé.**

Une confirmation de réservation vous sera envoyée.

Date & Signature du client :

Contrat édité le : 22/04/2026

28.07.2026
Pour le Président du CCAS et par délégation,

Estelle Pecqueur, Vice Présidente du CCAS

Les entrées de ce contrat de réservation* font l'objet d'une période de validité d'une journée uniquement : date de réservation.

* Billets 1 jour, donnent accès à l'ensemble des attractions. Certaines attractions du Parc sont soumises à des conditions d'âge de poids et de taille.

REFERENCES BANCAIRES : SG MANTES POISSY ENTR. / N° DE COMPTE : 30003 004740002000826583 / BIC : SOGEFRPP / IBAN : FR76 3000 3004 7400 0200 0826 583

